

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
OFFICE NATIONAL DES ŒUVRE UNIVERSITAIRES
DIRECTION DES ŒUVRE UNIVERSITAIRES DE AIN DEFLA
NIF : 420020002044021

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et de l'article 65 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des œuvres universitaires de Ain defla. Informe l'ensemble des soumissionnaires dans le cadre de d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 03/ 2025 pour la conclusion de marché à commandes en vue de l'approvisionnement en denrées alimentaires (LOT : PAIN AMELIORE 250 G ET GATEAUX) , durant l'année 2026, des résidences universitaires relevant de la Direction des Œuvres Universitaires de Ain Defla, insère dans le BOMOP et dans la presse écrite suivants : en langue arabe : EL AYEM NEWS en date du 16/10/2025 et en langue française EL HAYET ELARABIYA en date du 16/10/2025 , et dans la presse électronique suivants : en langue arabe NEWS en date du 20/10/2025 et en langue française DZAIR TUBE en date du 20/10/2025 Que le marché ont été attribué provisoirement, conformément aux critères prévus dans le cahier des charges comme suit :

LOT	NOM ET PRENOM SOUMISSIONNAIRE	NUMERO D'IDENTIFIANT FISCAL	MONTANT MINIMALES EN TTC	MONTANT MAXIMALES EN TTC	OBS
PAIN AMELIORE 250 G ET GATEAUX	EURL ARIAF FLOUR	002444076510217	18 388 390,00 DA	20 227 229,00 DA	OFFER UNIQUE

Conformément aux dispositions des articles 56 , 97 et 98 de la loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics ,et des articles 82, 169 et 172 du décret présidentiel 15-247 du 16 /09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, , Tout soumissionnaire contestant le choix opéré dans le lot indiqué ci-dessus par le service contractant peut présenter un recours devant la commission des marchés publics de la direction des œuvres universitaires De Ain Defla, Ex Hôtel El-Moultaka Khemis Miliana-Ain Defla , dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire dans la presse nationale écrite ou électronique, ou dons le BOMOP .

Le service contractant (DOU AIN DEFLA) invite tout les soumissionnaires non retenus, et qui sont intéressés de se rapprocher de ses services au plus tard trois (3) jours à compter de la première publication de cet avis d'attribution provisoire, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.